

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPORTISE-TYPES DE VHC. A MOI.

catégorie Voiture de tourisme	marque F I A T	Désignation du type / signe de reconnaissance 1900 B GRAN LUCE (105 B) (Faux - Cabriolet) *	date d'admission / p/v N° 1982 / B
---	--------------------------	---	--

Moyens de reconnaissance du type "GRAN LUCE" latéralement sur les ailes avant et au tableau du bord.
 N° de châssis frappé A droite, sur partie sup. de l'avant et sur plaquette constructeur (Préfixe "105 B").
 N° de moteur frappé A droite, à l'avant sur bloc-moteur, au-dessous dynamo (Préfixe "105 B. 000").
 Constructeur du châssis) F I A T, TORINO (I)
 Constructeur du moteur

MOTEUR	CHASSIS	CARROSSERIE
Marque et type FIAT 105 B	Nombre d'essieux 2	Constructeur FIAT, TORINO (I)
Genre En ligne, OHV	Entraînement sur roues arrières	Genre / Forme Limousine *
Carburant Benzine	1. Frein à pied: Hydraulique, à tambours, sur toutes les 4 roues.	(GRAN LUCE = GRAND VUE)
Nombre cyl. 4 Temps 4	2. Frein à main: Mécanique, à tambours, sur arbre de transmission / roues arrières.	Nombre de portes 2
Alésage 62 mm.	3. Frein —	Nombre de places ass. Total (**) 5
Courbes 90 mm.	Frein de remorque —	Avant 2 Milieu — Arrière 3
CV-frappe 9,682	Direction A vis et galet - A gauche	Nombre de places debout —
Cylindrée totale 1'901 cm ³	Crochet de remorque —	Pour mot.: Siège arrière —
CV. frein 80	Nombre de vit. avant 5 **)	Sièges car —
Refroidissement Eau	Vit. en 1 ^{re} vit. 40 en prise dir. 145 km/h	

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler	kg.	kg.	— kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RC)	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	1'580 kg.
Poids à vide du vhc. carrossé (prêt à rouler)	620 kg.	555 kg.	1'175 kg.
Charge utile	kg.	kg.	— kg.
Poids maximum garanti du train roulant (camion / remorque)	kg.	kg.	— kg.
Pneumatiques: Dimension	6.40 - 14	4 Ply	simples / doubles
Capacité de charge (par pneu 440 kg.)	880 kg.	880 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

12 Volt

1) Synt. antichoc Apoules Bilux à cullier

Feux rouges 2, combinés 3 H + 2 catadioptrcs

Eclairage du No de contr. 1, centre couvercle coffre 2 x 5 H
AV = combinés avec feux de position (blancs)
Latéral = sur ailes avant (blancs/orange)
Empilement

AR = Au dessus feux rouges (orange)
2, électriques

ohare brouillard: 2, à côté calandre, radiateur.

Phares: Marques

Feux de position 2, au dessous les phares

Feux stop 2, combinés (rouges) 20 H

Indicateurs de direction: Syst. B, cilligneurs avec lampe témoin et

Avertisseur 1, électrique (2 tons) retour automatique

Rétroviseurs: 1, centre intérieur, en haut

DIMENSIONS

Vole { avant 1130 mm.
arrière 1125 mm.

Largeur hors-tout AV. 1155 AR.

Empilement 21650 mm.

Longueur hors-tout 41325 mm.

Hauteur (non chargé) 11595 mm.

Carda au sol 185 mm.

Porte à faux, arrière 985 mm.

Crochet de remorque (haut, dep. sol) — mm.

Crochet de remorque (porta à faux) — mm.

Clairière de braguage ext. gauche 11.05 m.

Diamètre de braguage ext. droite 11.18 m.

La largeur de marche arrière: 1, combiné avec

écailage du No.-contr. (orange). Fonctionne

seulement avec écailage et engagement de la

Dirn. Intérieures marche arrière.

Longueur du pont de charge mm.

Largeur du pont de charge mm.

Hauteur intérieure mm.

Hauteur du pont dep. le sol mm.

Ridelles (hauteur) mm.

S L E M

1)

OBSERVATIONS

*) Execution "Linouline normale" avec 4 portes et un phare brouillard

central, voir attestation type No. 1982/A.

**) Embayage monodisque à sec combiné avec embrayage hydraulique.

Blochage mécanique de l'arbre de transmission au moyen d'une serrure

*) Nombre de places: Basé sur la circ. OFJP du 15.7.1947 concernant

art. 12 RC et la garantie du constructeur, un maximum de 5 places

peut être admis.

Mesure du brut: Au régime max. d'utilisation

78 phono

MODIFICATIONS ET AMELIORATIONS (cal. RS)

1) Equipement:

Phares: L'interrupteur doit être modifié à ce que les phares

soient allumés ou éteints simultanément ensemble.

2) Motif d'ornementation et lunettes de phares: Admis sous réserve

d'acceptation de la commission spéciale.

Lieu et date de l'expertise-type

La commission d'expertise-types

Genève, le 13.7.1956.